

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION

Secteur : CANNES



Prix maximum pratiqués Taux d'honoraires par tranche*	
Jusqu'à 100 000€	9,00%
De 100 001€ à 150 000€	8,00%
De 150 001€ à 200 000€	7,00%
De 200 001€ à 500 000€	6,00%
À partir de 500 001€	5,00%
Viager (et assimilés)	7% de la valeur vénale
Estimation	150 €

Barème en vigueur à partir du 11/10/2024

*Honoraires TTC, avec minimum d'honoraires de 2500€ TTC. TVA au taux actuellement en vigueur, le montant total est arrondi à l'euro supérieur. Honoraires à la charge du vendeur.

SERGIC SAS, 6 rue Konrad Adenauer 59290 Wasquehal, S.A.S. au capital de 24 346 456 €, RCS Lille Métropole - Décembre 2026 - 428 748 909, Cartes professionnelles CPI 5906 2016 000 012 977 délivrée par la CCI de Grand Lille, 299 Boulevard de Leeds 59031 LILLE CEDEX, Garant : Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions : 59 Av. Pierre Mendès-France, 75013 Paris, Assurance RCP : GENERALI IARD - 7, Boulevard Haussmann - 75009 PARIS. Sergic, Direction Marketing - TRA_2023_010